SERVICE BABY-SITTING POINT INFORMATION JEUNESSE MONTROUGE

Charte du savoir travailler ensemble

Ce texte est crée uniquement pour aider à la bonne entente entre les parents et les jeunes baby-sitters.

Il s'agit de points importants : - négociable

- à savoir

- à discuter au préalable avant toute entente

Il est possible

li est possible	
Parents	Baby-sitter
-de rentrer plus tôt même si vous aviez averti le jeune d'un horaire et de la payer selon les heures qu'il a effectuées. -d'engager la responsabilité du jeune en cas de dommage	-d'être raccompagné en voiture si l'heure est trop tardive -de téléphoner en cas de problème -de faire votre travail scolaire si les enfants dorment -de demander à être informé de l'heure de retour même approximative

Il est conseillé

Parents	Baby-sitter
-d'informer de votre retour -de payer immédiatement après la prestation (sauf accords des deux parties) -de raccompagner le/la jeune si l'heure est trop tardive -de laisser les coordonnées où on peut vous joindre -de laisser tous les numéros d'appel importants (SAMU, pompiers, portables etc.) -d'informer le /la baby-sitter d'éventuels problèmes de santé et donner les instructions	-d'être ponctuel -de garantir la sécurité des enfants -d'être disponible à tout moment pour les enfants -de téléphoner aux pompiers (18) ou SAMU (15) et aux parents en cas de problèmede ne pas ouvrir à un inconnu -de ne pas inviter de personnes - de ne pas fumer -de ne pas téléphoner, sauf urgences -de respecter les valeurs et consignes des parents -d'avoir et de connaître les numéros d'urgence

Principaux numéros d'urgence : SAMU : 15 ; police : 15 ;

Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48